

Titulaire de la police/Distributeur :

Banque HSBC Canada
300-885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E9

Assureurs :

American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride*
American Bankers Compagnie d'Assurance Vie de la Floride*
*Exploitée au Canada sous la dénomination sociale Assurant®
5000, rue Yonge, bureau 2000, Toronto (Ontario) M2N 7E9
Téléphone : 1-888-446-9073

Sommaire

Couvertures d'assurance fournies avec les cartes de crédit

Carte d'entreprise Mastercard^{MD} de la HSBC (\$CA)
Carte d'entreprise Mastercard^{MD} de la HSBC (\$US)

- Décès ou mutilation par accident à bord d'un transporteur public
- Retard de vol
- Bagages retardés
- Bagages perdus

Ce sommaire contient des informations importantes

Ce sommaire a pour but de fournir un aperçu des caractéristiques et des avantages des couvertures d'assurance (« Couverture ») fournies par la carte de crédit d'entreprise Mastercard de la HSBC (\$CA) et/ou la carte de crédit d'entreprise Mastercard de la HSBC (\$US) (« Carte d'entreprise Mastercard de la HSBC »).

Qui est admissible à cette Couverture?

Le client qui a établi le compte de la Carte d'entreprise Mastercard de la HSBC.

Qui sont assurés au titre de la Couverture?

Tout titulaire de carte (« Vous », « Votre » et « Vos ») qui est une personne physique résidant au Canada autorisée à utiliser la Carte d'entreprise Mastercard de la HSBC et toute autre personne désignée comme titulaire de carte par le client.

De plus, Votre conjoint et Vos enfants à charge sont assurés lorsqu'ils voyagent avec Vous.

Quel est le coût de la Couverture?

Aucuns frais additionnels ne seront facturés pour la Couverture qui est fournie avec la Carte d'entreprise Mastercard de la HSBC.

À quoi sert la Couverture?

Cette Couverture est une assurance voyage collective qui couvre les sinistres occasionnés par les événements soudains et imprévisibles concernant les voyages à l'extérieur de la province ou du territoire de résidence au Canada de la personne assurée (veuillez consulter l'attestation d'assurance pour connaître tous les détails et exclusions).

Les tableaux suivants donnent une vue d'ensemble des critères d'admissibilité, des indemnités et des exclusions et restrictions applicables à chaque couverture d'assurance :

Décès accidentel et mutilation à bord d'un transporteur public, Retard de vol, Bagages retardés et Bagages perdus

Critères d'admissibilité pour toutes les couvertures suivantes

(1) Vous devez porter le coût intégral du tarif de voyage à bord d'un transporteur public pour toutes les personnes assurées à Votre Carte d'entreprise Mastercard de la HSBC; **ET**

	Critères supplémentaires	Indemnités	Exclusions/Restrictions
Décès accidentel et mutilation à bord d'un transporteur public	(2) une personne assurée décède des suites d'un accident ou subit une lésion corporelle accidentelle lorsqu'elle se trouve à bord d'un transporteur public à titre de passager payant.	Selon le sinistre, l'indemnité est de 62 500 \$, 125 000 \$ ou 250 000 \$. Montant maximal : 375 000 \$ par compte pour tout sinistre découlant d'un seul accident	<i>Le suicide et les blessures auto-infligées intentionnellement <u>ne sont pas</u> couverts.</i>
Retard de vol**	(2) le départ d'un vol prévu confirmé est retardé de 4 heures ou plus.	Remboursement concernant l'hébergement dans un hôtel, les repas au restaurant ou les rafraîchissements, l'achat d'articles essentiels et autres dans les 48 heures suivant le retard. Montant maximal : 375 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 750 \$ au total (2 jours), par voyage pour toutes les personnes assurées effectuant le même voyage	<i><u>Aucune</u> indemnité ne sera versée si le retard du vol est attribuable à des actes criminels ou frauduleux commis par la personne assurée.</i>
Bagages retardés**	(2) les bagages enregistrés accompagnant n'importe quelle personne assurée ne sont pas livrés dans les 4 heures de l'arrivée à leur destination prévue.	Remboursement des dépenses nécessaires immédiates concernant les achats d'articles vestimentaires et d'hygiène personnelle. Montant maximal : 375 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 750 \$ au total (2 jours), par voyage	<i><u>Ne sont pas</u> couvertes les dépenses encourues lorsque les bagages enregistrés sont retardés lors du retour de la personne assurée à sa province ou à son territoire de résidence.</i>

...suite à l'intérieur

...suite du précédent	Critères supplémentaires	Indemnités	Exclusions/Restrictions
Bagages perdus**	(2) les bagages de n'importe quelle personne assurée, enregistrés auprès d'un transporteur public, sont perdus.	Remboursement : (a) du coût de remplacement réel en cas de remplacement; (b) de la valeur réelle en espèces à la date du sinistre. Montant maximal : 1 000 \$ par voyage pour toutes les personnes assurées effectuant le même voyage	<i>Ne sont pas couverts certains articles comme les ordinateurs personnels ou les téléphones cellulaires.</i>

**Les indemnités seront réduites en fonction de tout montant payé par toute autre assurance, indemnisation, garantie ou couverture valable applicable ou tout autre régime de remboursement en vertu desquels Vous êtes couvert.

Comment puis-je présenter une demande de règlement?

Immédiatement après avoir pris connaissance d'un sinistre ou d'un événement pouvant donner lieu à un sinistre en vertu de la Couverture, avisez l'assureur. On Vous enverra un formulaire de demande de règlement.

Les indemnités seront versées à la réception d'une preuve de sinistre écrite complète pourvu

que Vous fournissiez l'avis de sinistre au plus tard 90 jours après la date du sinistre et que Vous présentiez la preuve du sinistre au plus tard 1 an après la date du sinistre. Dans le cas où Votre demande de règlement est refusée, Vous aurez 3 ans pour intenter une poursuite judiciaire.

Comment les indemnités sont-elles versées?

Les indemnités sont versées directement à Vous ou au bénéficiaire, selon le cas.

Que dois-je faire si j'ai une plainte?

Pour connaître la marche à suivre pour présenter une plainte, Vous pouvez communiquer avec les assureurs en composant le **1-800-361-5344** ou en visitant leur site Web disponible à l'adresse :

www.assurant.ca/fr-ca/traitement-des-plaintes

Quand la Couverture prend-elle fin?

La Couverture prend fin automatiquement dès que :

- la police est résiliée;
- Votre compte de carte de crédit est annulé ou fermé;
- Vos privilèges de crédit sont suspendus ou révoqués;
- Vous cessez d'être admissible à la Couverture.

Puis-je annuler la Couverture?

À tout moment, si Vous ne voulez pas la Couverture, Vous pouvez décider de ne pas l'utiliser ou de communiquer avec Votre fournisseur de carte de crédit pour obtenir une carte de crédit avec d'autres assurances ou sans assurance (le cas échéant).

D'autres questions?

Les modalités intégrales de la Couverture sont énoncées dans l'attestation d'assurance disponible en ligne à :

Cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/HSBC/HSBC_Commercial_Cert.pdf



Policyholder/Distributor:
HSBC Bank Canada
300-885 West Georgia Street
Vancouver, BC V6C 3E9

Insurers:
American Bankers Insurance Company of Florida*
American Bankers Life Assurance Company of Florida*
*Carrying on business in Canada under the trade name Assurant®
5000 Yonge Street, Suite 2000, Toronto, ON M2N 7E9
Phone: 1-888-446-9073

Summary

Insurance Coverages provided with the

HSBC Commercial Mastercard® (CAN)
HSBC Commercial Mastercard® (USD)

- Common Carrier Accidental Death and Dismemberment
- Flight Delay
- Delayed Luggage
- Lost Luggage

This Summary Contains Important Information

The Summary within is meant to provide an overview of the features and benefits of the insurance coverages (“Coverage”) listed above, provided with the *HSBC Commercial Mastercard (CAN) and/or HSBC Commercial Mastercard (USD) (“HSBC Commercial Mastercard”).*

Who qualifies for this Coverage?

The client who established the HSBC Commercial Mastercard account.

Who are insured under this Coverage?

Any cardholder (“You” and “Your”) who is a natural person, resident of Canada, authorized to use a HSBC Commercial Mastercard or any other person who is designated by the client to be a cardholder.

In addition, Your spouse and dependent children while travelling with You are also insured.

What is the cost of this Coverage?

No additional fee will be charged for this Coverage provided with the HSBC Commercial Mastercard.

What is this Coverage?

This Coverage is a group Travel Insurance to cover losses arising from sudden and unforeseeable events relating to trips outside the insured person’s province or territory of residence (please see the certificate of insurance for full details and exclusions).

The tables below provide a summary of the eligibility criteria, benefits, and exclusions/limitations for each insurance coverage:

Common Carrier Accidental Death and Dismemberment, Flight Delay, Delayed Luggage and Lost Luggage

Eligibility for all following coverages

(1) You must charge the full cost of the common carrier fare for all insured persons to Your HSBC Commercial Mastercard; **AND**

	Additional Eligibility	Benefits	<i>Exclusions/Limitations</i>
Common Carrier Accidental Death and Dismemberment	(2) an insured person suffers an accidental death or dismemberment while occupying a common carrier as a fare paying passenger.	Depending on the loss, the amount of benefit is \$62,500, \$125,000 or \$250,000. Maximum: Loss resulting from any one accident is \$375,000 per account	<i>It does not cover loss due to suicide and intentionally self-inflicted injuries.</i>
Flight Delay**	(2) a confirmed scheduled flight departure is delayed by 4 hours or more.	Reimbursement for hotel accommodations, meals/refreshments, essential items, and sundry items within 48 hours of the delay. Maximum: \$375 per day, up to \$750 (2 days) total per trip for all insured persons on the same trip	<i>No benefits if trip is delayed due to criminal or fraudulent acts of the insured person.</i>
Delayed Luggage**	(2) any insured person's accompanying checked luggage is not delivered within 4 hours of their arrival at the destination.	Reimbursement of the emergency purchases of essential clothing and personal hygiene items. Maximum: \$375 per day, up to \$750 total (2 days) per trip	<i>It does not cover expenses incurred when checked luggage is delayed on the return to the province or territory of residence.</i>

...continued

...continued from previous

	Additional Eligibility	Benefits	Exclusions/Limitations
Lost Luggage**	(2) any insured person's checked luggage with a common carrier is lost.	Reimbursement: (a) of the actual replacement cost if replaced; or (b) of the actual cash value at time of loss. Maximum: \$1,000 per trip for all insured persons on the same trip	<i>It does not cover certain items such as personal computers and cellular phones.</i>

** Benefits payable will be reduced by any amount reimbursed by other applicable valid insurance, indemnity, warranty, protection and by any other reimbursement plans under which You are covered.

How can I submit a claim?

Immediately after a loss or an occurrence, which may lead to a covered claim under the Coverage, notify the insurer. You will then be sent a claim form.

Benefits will be paid upon receipt of full written proof of loss, provided You give notice of loss no later than 90 days from the date of loss and You deliver full proof of loss no later than 1 year after the date of loss. If Your claim is denied, You have 3 years to go to court.

How are the benefits paid?

The benefits are paid directly to You or to the beneficiary, as applicable.

What if I have a complaint?

For information on how to have Your complaint addressed, You can call the insurers at **1-800-361-5344** or visit their website at: **www.assurant.ca/customer-assistance**.

When does this Coverage end?

Your Coverage automatically ends when:

- the policy is terminated;
- Your credit card account is cancelled or closed;
- Your credit privileges are suspended or revoked; or
- You cease to be eligible for Coverage.

Can I cancel the Coverage?

At any time, if You don't want the Coverage, You can decide not to use it or contact Your credit card provider to get a different credit card with other insurance coverages or no insurance (if available).

Other Details?

Complete terms and conditions of the Coverage are in the certificate of insurance available online:

Cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/HSBC/HSBC_Commercial_Cert.pdf